

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AS770

présenté par  
M. Guy Bricout

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , chargé de l'accompagnement »

les mots :

« et la fixation d'une durée hebdomadaire de disponibilité de celui-ci dédiée à l'accompagnement personnalisé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous ne pouvons que souscrire à l'objectif du Gouvernement de garantir un accompagnement personnalisé aux personnes. Pour cela, il faut s'assurer que les professionnels aient du temps à

dédier pour aider véritablement les personnes. Les personnes allocataires du RSA accueillies par le Secours Catholique expliquent qu'elles se battent

pour s'en sortir mais qu'elles ne sont pas toujours suffisamment aidées par les professionnels, faute de disponibilité de leur part (pour trouver un stage en entreprise par exemple, car elles n'ont pas de réseau). L'Allemagne compte un agent du service public de l'emploi pour trente-huit demandeurs d'emploi quand, en France, ce ratio serait, selon le rapport de préfiguration de France Travail, de un pour cent. Cette situation ne permet pas un accompagnement qualitatif et tourné vers la résolution des problèmes que rencontrent les personnes. Cela conduit à mettre en difficulté à la fois les personnes accompagnées et les professionnels qui peuvent ressentir une perte de sens dans leur travail.

Les personnes éloignées de l'emploi, notamment les personnes allocataires du RSA, ont besoin d'un accompagnement de proximité, positif et bienveillant. Il s'agit de partir de leurs besoins et de s'adapter

à elles. Il s'agit également de partir des aspirations des personnes, de leurs compétences et de favoriser

un accompagnement fondé sur la confiance. Cet accompagnement est un droit et doit pouvoir se

faire

avec une personne ayant du temps pour cela, permettant ainsi de co-construire un projet ou un parcours d'insertion.

Garantir un accompagnement de qualité et redonner du sens au travail des professionnels sont ainsi les objectifs poursuivis par cet amendement.